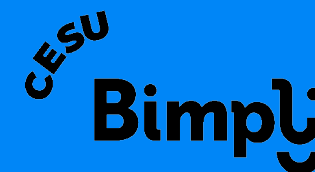


Tarifs 2022

CESU



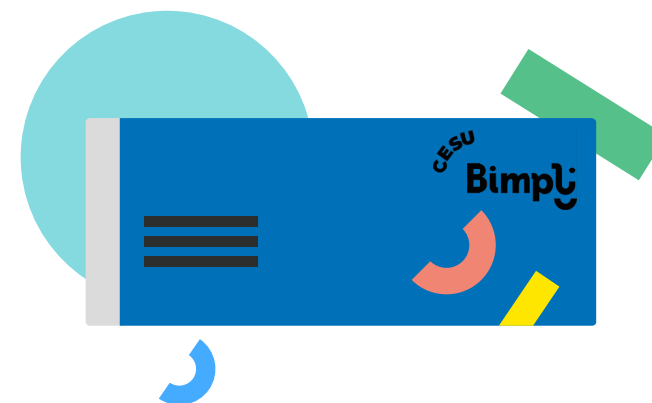
Personne physique

Aucune commission n'est facturée pour la remise Bimpli CESU.

Personne morale

Taux de prestation HT⁽¹⁾ applicable sur le montant de la remise Bimpli CESU :

	0,01 à 6 000 €	6 000,01 à 12 000 €	12 000,01 et plus
Païement immédiat⁽²⁾	2,67 %	2,45 %	2,10 %
7 jours HT	2,42 %	2,20 %	1,85 %
21 jours HT	1,92 %	1,55 %	1,25 %
Majoration remise papier⁽³⁾	0,50 %	0,50 %	0,50 %



(1) Taux de TVA applicable : 20% en France métropolitaine, 8,5 % en Guadeloupe, Martinique et Réunion et 0 % à Mayotte et en Guyane.

(2) Uniquement en cas de remise dématérialisée (par Internet ou télétransmission). Règlement remis en circuit bancaire à J + 1 ouvré.

(3) La majoration papier est appliqué sur le taux correspondant au délai de règlement choisi.